



Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L714-1 ;
VU les statuts de l'université Paul-Valéry Montpellier 3,
VU les statuts du Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle des Étudiants (SCUIO-IP),
VU l'avis du conseil des études et de la vie universitaire en date du 11 juin 2019,
VU l'avis du conseil d'administration en date du 18 juin 2019.

Le Président de l'Université Montpellier-III

ARRETE

Article 1er : Monsieur Marc DEDEIRE est nommé à compter du 15 octobre 2018 et pour un mandat renouvelable d'une durée de trois ans, directeur du SCUIO-IP

Article 2 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 20 juin 2019,

Le Président,

Patrick GILLI